



PLAN MERCREDI ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

A compter de la rentrée de septembre 2022, la semaine scolaire se déroulera sur 4 jours et les activités périscolaires seront désormais proposées le **mercredi matin** dans le cadre du « PLAN MERCREDI ».

Ces activités seront aussi diverses que possible, adaptées aux différentes tranches d'âge et seront en lien avec les différents projets d'écoles. L'enfant sera au cœur du projet.

Le sport, la culture, l'environnement, la citoyenneté, la découverte de notre milieu (littoral, village, associations), les sciences, les arts, le bien être seront autant de thèmes abordés au cours de l'année.

Dans la mesure des possibilités organisationnelles l'enfant pourra choisir certaines activités.

Le mercredi, les enfants de la maternelle au CM2 seront accueillis dans leurs écoles respectives par les services municipaux en charge de l'organisation du dispositif.

Un accueil péri-scolaire sera mis en place de 7h30 à 8h30 par le centre de loisirs. L'inscription se fera avant chaque période pour la période entière qui suivra (ex : *l'inscription pour la période 2, novembre/décembre, se fera au cours de la période 1, septembre/octobre*).

Une période étant comprise entre deux périodes de vacances scolaires.

La participation financière des familles sera calculée en fonction des quotients familiaux CAF (si celui-ci n'est pas fourni le prix maximum sera appliqué). La participation est due pour la période entière quelle que soit la présence de l'enfant.

Important :

Il sera demandé chaque mercredi matin de préciser si votre enfant déjeune au restaurant scolaire ou s'il est inscrit au centre de loisirs à partir de 11h30



**INSCRIPTION ACTIVITES DU MERCREDI MATIN
« PLAN MERCREDI »
2023/2024**

Identité de l'enfant : (une fiche par enfant)

Nom :

Prénom :

Classe :

Participera à l'année **participera par période**

A 11h30 après les activités :

- J'autorise mon enfant à partir seul à 11h30 ou 12h45 après le repas
- J'autorise mon enfant à partir à 11h30 ou 12h45 après le repas avec les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction de votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant. Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre politique de protection des données.

REMARQUES / OBSERVATIONS / QUESTIONS :

Pour information, les différentes périodes seront aux dates suivantes :

- 1 - 04/09/2023 au 20/10/2023
- 2 - 06/11/2023 au 22/12/2023
- 3 - 08/01/2024 au 23/02/2024
- 4 - 11/03/2024 au 19/04/2024
- 5 - 06/05/2024 au 05/07/2024

***les tarifs sont susceptibles d'évoluer pour 2023/2024 en fonction du conseil municipal.**

Tarification :

(Noter que le tarif sera abaissé de 50% pour un enfant de la même famille et des aides pourront être étudiées au niveau du CCAS de la commune si nécessaire) *

Quotient Familial	Prix
QF1 (moins de 500)	10 euros par enfant par période soit 50 euros pour l'année pour 108h
QF2 (de 501 à 1100)	18 euros par enfant par période soit 90 euros pour l'année pour 108h
QF3 (de 1101 à 1700)	26 euros par enfant par période soit 130 euros pour l'année pour 108h
QF4 (de 1701 et plus)	34 euros par enfant par période soit 170 euros pour l'année pour 108h

Activités Maternelle potentielles :

- Jeux de motricité
- Yoga
- Expression Corporelle
- Langues des signes
- Parcours sensoriels
- Jeux de coopérations
- Jeux collectifs
- Eveil musical
- Arts plastiques
- Initiation théâtre
- Découverte du littoral, environnement et village ...

Activités Élémentaire potentielles : Badminton

- Yoga
- Tennis de table
- Tennis
- Baskets
- Zumba
- Jeux collectifs
- Jeux de sociétés et jeux de rôle
- Hip hop
- Activités nautiques
- Théâtre
- Découverte du littoral, environnement et village ...